

 Assurance
individuelle

Vie universelle

Découvrez notre assurance vie universelle, un produit qui combine l'assurance vie et l'épargne à l'abri de l'impôt afin d'obtenir une protection adaptée à vos besoins changeants.



Qu'est-ce que l'assurance vie universelle?

C'est simple.

Dans un même contrat d'assurance, vous obtenez une protection d'assurance vie et la possibilité d'accumuler de l'épargne à l'abri de l'impôt. Une solution idéale et simple pour vous aider à planifier votre sécurité financière.

Comment fonctionne-t-elle?

L'assurance vie universelle est composée de deux volets principaux : une **assurance vie** et une **épargne fiscalement avantageuse**.

Les primes d'assurance que vous payez sont déposées dans les comptes d'investissement que vous sélectionnez.

Une partie de vos comptes d'investissement est utilisée pour couvrir le coût de votre assurance et tous frais mensuels.

La partie restante constitue votre épargne. Vous avez la possibilité de faire fructifier votre épargne en fonction du rendement des comptes d'investissement que vous avez choisis.

Votre prime (moins la taxe)



Épargne accumulée

Coût d'assurance et frais mensuels

Est-ce la bonne couverture pour vous?

L'assurance vie universelle vous permet d'adapter votre protection à vos besoins actuels et futurs en vous offrant :

- Une couverture d'assurance vie pour protéger votre sécurité financière.
- Une solution simple et efficace pour faire croître votre épargne à l'abri de l'impôt.
- Une flexibilité de modifier les caractéristiques de votre couverture selon l'évolution de vos besoins.
- Un accès à toutes les économies accumulées au besoin.
- Une solution complète pour vos enfants avec une garantie d'assurabilité et des options de couvertures d'assurance vie et maladies graves incluses au contrat.



Votre conseiller en sécurité financière peut vous aider à bâtir une solution complète d'assurance vie universelle.

Votre protection d'assurance vie

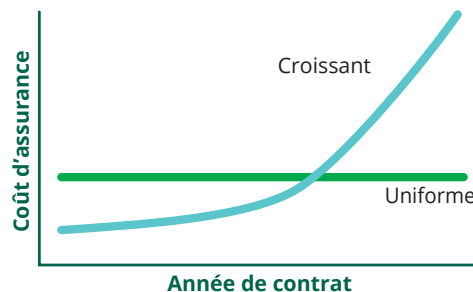
Notre assurance vie universelle comporte plusieurs options pour vous permettre d'obtenir la couverture qui vous convient le mieux.

Coût d'assurance

Le coût d'assurance correspond **au montant que vous payez** pour votre protection d'assurance.

Vous pouvez choisir comment payer votre coût d'assurance.

- Un coût d'assurance croissant signifie que le coût de votre protection d'assurance va augmenter chaque année. L'avantage de payer les coûts d'assurance moins élevés au début de votre contrat est que vous pouvez accumuler plus d'épargne dans les premières années et maximiser la croissance de vos économies potentielles.
- Un coût d'assurance uniforme signifie que le coût de votre protection d'assurance est fixe. L'avantage de cette option est que le coût d'assurance reste le même pendant toute la durée de votre contrat.



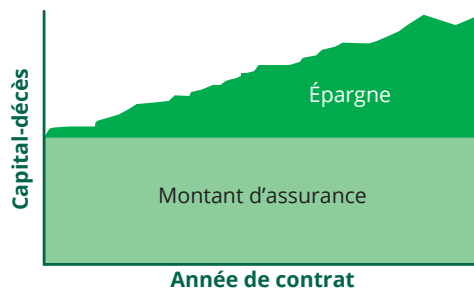
Capital-décès

Le capital-décès est **le montant d'assurance que vos bénéficiaires recevront** advenant votre décès.

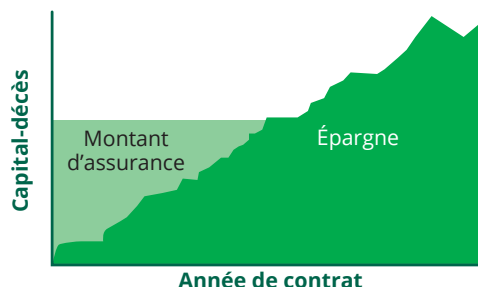
Vous avez le choix entre deux types de capital-décès différents.

- Un capital-décès croissant signifie qu'à votre décès, le montant d'assurance non imposable versé est égal à la somme du montant d'assurance et de la valeur de l'épargne accumulée. Ce type de couverture ajoute de la flexibilité pour répondre à vos besoins croissants au fil du temps.

Votre montant d'assurance PLUS votre épargne



Votre montant d'assurance OU votre épargne



- Un capital-décès nivelé signifie qu'à votre décès, le montant d'assurance non imposable versé est égal au plus élevé entre le montant d'assurance et la valeur de l'épargne accumulée. C'est une bonne option si vous n'anticipez pas de changement à vos besoins d'assurance au fil du temps.

Votre épargne à l'abri de l'impôt

En plus de répondre à vos besoins d'assurance vie, vous avez également la possibilité d'économiser à l'abri de l'impôt en choisissant comment investir vos primes. Chaque personne a sa propre tolérance au risque. Pour cette raison, vous pouvez choisir parmi des options d'investissement variées et judicieusement sélectionnées.

- **Les comptes à intérêt garanti (1, 3, 5 et 10 ans)** vous offrent des choix d'investissement à faible risque qui garantissent un taux de rendement fixe.
- **Les comptes indiciels** sont liés à la performance des indices de référence spécifiques avec un potentiel de taux de rendement élevés sur une période à long terme.
- **Les comptes gérés** sont liés à la performance de fonds spécifiquement sélectionnés pour vous offrir une diversification adaptée aux différents profils d'investisseur, allant d'un profil conservateur à audacieux.

Et ce n'est pas tout!

En plus des intérêts accumulés sur votre épargne, vous recevrez un **boni garanti de 1 %** sur la valeur de votre épargne accumulée, à compter de la 6^e année du contrat.



Votre conseiller en sécurité financière peut vous aider à déterminer la meilleure combinaison de placements pour atteindre vos objectifs d'épargne.

La flexibilité de votre couverture

Quoi de mieux qu'une couverture d'assurance qui peut être adaptée à l'évolution de vos besoins! Profitez de la flexibilité de ce produit avec les options suivantes :

- Personnalisez votre protection en ajoutant les couvertures d'assurance vie et maladies graves sous un même contrat.
- Réduisez ou augmentez le montant de paiement de votre prime, ou, en cas de besoin, cessez le paiement de votre prime, en autant que les fonds accumulés dans votre contrat soient suffisants pour couvrir votre coût d'assurance.
- Accédez à votre épargne accumulée en effectuant des retraits ou avances en espèces quand vous en avez besoin.
- Protégez vos enfants dès maintenant et bénéficiez de l'option d'augmenter leur couverture d'assurance vie dans le futur selon leurs besoins changeants, sans avoir à répondre à un questionnaire médical ou à subir des examens médicaux.
- Bénéficiez, au besoin, du retrait d'une somme non imposable de votre épargne accumulée en cas d'invalidité.



Parlez à votre conseiller en sécurité financière pour en savoir plus sur les avantages de notre assurance vie universelle.

Le présent document est destiné à fournir une description sommaire d'un produit d'assurance offert par SSQ, Société d'assurance-vie inc. Il ne vise pas à décrire l'ensemble des dispositions, exclusions et limitations applicables à une garantie ou à une police d'assurance particulière. Pour une description complète des dispositions, exclusions et limitations, veuillez vous référer au contrat.